

**CONSEIL D'ECOLE
DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2011**

Ecole maternelle Desbordes Valmore
98 rue du Général Leclerc
59350 Saint André

Sont présents :

Les parents du comité de parents :

- Mme Cailleret
- Mme Ripoll
- Mme Lecuyer
- Mme Liegeois
- Mme Richer
- M. Megret
- M. Vanderbrucq
- M. Baudrier
- M. Deconinck

Les élus municipaux :

- M. Delaplace
- Mme Viemon

Les enseignants :

- Mme Dubreucq
- Mme Béthune
- Mme Hollant
- Mme Wattebled
- Melle Marthe
- Mme Leroy
- M. Gotainer

Mme BLOMME , Déléguée départementale de l'Education Nationale

Sont excusés :

- M. Le Maire
- L'Inspectrice
- Mme Sokolowski
- Mme Clusman

Sommaire :

- Résultats des élections / Installation des nouveaux membres
- Attribution du Conseil d'École
- Règlement intérieur de l'école
- Commissions restauration et travaux
- Les jeux de cour
- Les barrières dans la cour

Question posée par M. Mégret concernant la distribution de bonbons

Questions des représentants des parents d'élèves :

- Travaux sur les palissades de la cour
- Jeux dans la cour
- Jardin potager de M. Gotainer
- Kermesse (bilan 2011, projet 2012)
- Horaires école maternelle / école élémentaire
- Informatique
- Projet d'école
- Sorties prévues pour l'année
- Trombinoscope du personnel de l'école
- Organisation et surveillance des récréations
- Flux d'enfants à la cantine
- Toilettes du bâtiment Marie Curie
- Point sur les contrats aidés
- Prêts de livre de la bibliothèque de l'école

Secrétaire de séance : Mme Lecuyer

CONSEIL D'ECOLE DU 19 OCTOBRE 2011
ECOLE DESBORDES VALMORE
SAINT ANDRE LEZ LILLE

Résultats des élections / Installation des nouveaux membres

Election des représentants au conseil d'école le 14 octobre 2011 – 7 postes à pourvoir.

Une seule liste composée de 7 titulaires et 5 suppléants, menée par Marion Cailleret (la première à s'être inscrite sur la liste).

314 électeurs inscrits, sachant que les 2 parents sont électeurs.

88 votants dont 10 blancs soit 78 suffrages exprimés.

Participation d'environ 25 %.

La liste est élue.

Attribution du Conseil d'Ecole

Mme Dubreucq fait lecture du paragraphe de présentation du conseil d'école et de son rôle dans le règlement type départemental.

Règlement Intérieur

Mme Dubreucq lit le règlement intérieur.

Elle précise qu'une nouvelle jurisprudence indique qu'un enfant en retard doit être accepté à l'école.

Elle indique également que 3 enfants de l'école bénéficient d'un PAI (plan d'accueil individualisé) : 1 PAI alimentaire et 2 PAI non alimentaires.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Commissions

Désignation des participants aux commissions :

- Commission travaux : se réunit 2 fois par an
 - o Pour les parents : titulaire Elodie Ripoll – suppléant David Baudrier
 - o Pour les enseignants : titulaire Melle Marthe – suppléante Mme Dubreucq
- Commission restauration : se réunit 3 fois par an
 - o Pour les parents : titulaire Marion Cailleret – suppléante Odile Richer
 - o Pour les enseignants : Mme Dubreucq

Bonbons

Certains parents se sont inquiétés l'an dernier de la fréquence des distributions de bonbons au sein de l'école. L'école est-elle dans son rôle lorsqu'elle contribue à la promotion de la consommation de bonbons alors même qu'un programme « EPODE » tente d'inculquer les bonnes pratiques alimentaires aux enfants ?

De nombreux parents font des sachets individuels, contenant beaucoup de bonbons, à distribuer aux élèves pour l'anniversaire de leur enfant.

Position des enseignants : l'anniversaire est un moment festif qu'il est important de maintenir, individuellement. Un gâteau, du jus de fruits et un paquet de bonbons pour toute la classe suffisent.

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse donner son point de vue.

Mme Dubreucq pose 2 questions :

- Etes-vous pour interdire les bonbons lors des anniversaires ?
 - o Oui : 1 vote
 - o Non : 10 votes
- Etes-vous d'accord pour inciter à la modération ?
 - o Oui : 16 votes
 - o Non : aucun vote

Travaux sur la palissade de la cour

Quels sont les travaux envisagés et quand ?

M. Delaplace rappelle que depuis juin dernier, les clôtures s'effritent ; c'est pourquoi les barrières ont été installées pour assurer la sécurité des enfants.

M. Delaplace indique qu'il a inscrit au budget 2012 le remplacement des palissades à l'identique.

Le budget sera voté en décembre.

L'objectif est d'effectuer le remplacement le plus rapidement possible, après l'accord du budget, soit début 2012.

Jeux dans la cour

Quels jeux seront installés et quand ?

M. Delaplace répond que les demandes des enseignants ont été prises en compte :

- 3 bancs en forme d'animaux
- 1 parcours
- 1 poutre d'équilibre
- 1 tapis volant

Les jeux sont inscrits dans le marché, avec le sol souple, pour un total de 5308 € (la moitié pour les jeux, l'autre pour le sol souple).

Ouverture du marché début novembre.

Commande en décembre.

Installation au printemps, pendant les vacances de Pâques.

Jardin potager de M. Gotainer

M. Gotainer précise que le jardin potager est demandé pour les 2 classes de grande section.

M. Delaplace indique que le jardin est inscrit au budget 2012, qui sera voté en décembre.

Si l'accord est donné, le jardin pourra être prêt pour les semis de printemps.

Kermesse (bilan 2011 / projet 2012)

Bilan 2011 :

- Recettes : 2685,21 €
- Dépenses : 1506,48 €
- Bénéfices : 1178,73 €

Les bénéfices seront partagés entre les classes participantes (7 classes de maternelle et 9 classes d'élémentaire).

Le ressenti général est que l'ambiance était moins chaleureuse que l'année précédente, la pluie en est en grande partie responsable.

Les enseignants et les parents s'accordent sur l'importance de maintenir une fête commune aux 2 écoles du groupe scolaire.

La date pour 2012 reste à déterminer, Mme Dubreucq propose le 9 juin 2012.

Horaires école maternelle / école élémentaire

Les parents d'élèves soulèvent le problème de la sortie des classes à 11h30 et à 16h30.

Les parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire ne peuvent pas récupérer leurs enfants aux deux sorties à la même heure.

De plus, les enseignants de l'école élémentaire ont rappelé les horaires dans les cahiers.

Les parents demandent s'il est possible de décaler de 5 ou 10 minutes les horaires de l'école maternelle.

Mme Dubreucq lit les textes de référence concernant les horaires de l'école et précise qu'une modification doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie et de l'inspectrice.

Mme Dubreucq ne peut autoriser l'ouverture des grilles avant 11h30 ou 16h30 sans l'accord de l'inspectrice. En effet, en cas d'accident entre 11h20 et 11h30 ou entre 16h20 et 16h30, Mme Dubreucq engage sa responsabilité pénale.

La question suivante va être posée à l'inspectrice : Autorisez-vous l'ouverture des portes en maternelle à 11h20 et à 16h20 pour faciliter la présence des parents aux deux sorties maternelle et élémentaire ?

Les parents signalent également que les grilles de l'école maternelle sont ouvertes avec quelques minutes de retard. Mme Dubreucq va rappeler les horaires à l'équipe pour que cela ne se reproduise plus.

Informatique

L'achat d'ordinateurs était prévu l'an dernier, les parents demandent ce qui a été installé.

M. Delaplace indique que 5 postes ont été installés en élémentaire en 2011 et que 5 autres seront installés en 2012.

Rien n'était prévu pour la maternelle.

Les demandes d'investissement de l'école maternelle ont bien été prises en compte :

- 1 poste informatique par classe
- 1 photocopieuse pour les classes de grande section

Question complémentaire : une émission de télévision a indiqué que le budget scolaire pour un enfant varie d'une commune à l'autre de 13 à 130 €/enfant/an. Quel est le budget de la mairie de Saint André ?

M. Delaplace répond que la commune n'isole pas le budget scolaire. Le budget englobant l'école, la cantine, la garderie, les équipements sportifs et la piscine est de 680 €/enfant/an.

M. Delaplace précise également que pour les Andrésiens scolarisés dans une autre commune, la mairie de Saint André verse un forfait scolaire à la commune qui scolarise l'enfant, et inversement pour les non Andrésiens scolarisés à Saint André.

Projet d'école

Mme Dubreucq remet aux parents le projet d'école.

Il a été défini en 2009 pour 3 ans. Nous sommes donc dans la dernière année.

La chorale continue cette année.

Un projet cuisine a été initié.

La bibliothèque va ré-ouvrir à la rentrée de novembre hors temps scolaire. L'objectif est de faire rentrer les familles dans l'école.

L'année dernière, 48 familles ont fréquenté régulièrement la BCD.

Les parents demandent s'il est possible de mettre en place un prêt de livre aux enfants sur le temps scolaire. Les enseignants expliquent que la gestion de ce prêt est lourde et demande beaucoup de temps.

Mme Dubreucq précise qu'une personne a été mise à disposition par la mairie en complément de personnel 3 heures par semaine, et propose d'affecter cette personne au prêt de livre. Il sera mis en place à partir du lundi 14 novembre 2011.

Sorties prévues pour l'année

Classes de Mme Leroy et M. Gotainer : Cirque Gruss en mars

Spectacle au Zeppelin en décembre

Rencontres chantantes le 22 mai

Mme Dubreucq précise que les spectacles au Zeppelin sont bien adaptés aux enfants et sont abordables au niveau tarif (3 € par enfant l'an dernier). Ils permettent également d'économiser le coût du transport (environ 250 €).

La mairie offre, comme l'an dernier, à toutes les classes un spectacle pour Noël au Zeppelin.

Classes de Melle Marthe et Mme Wattebled : ferme hélicicole

Classe de Mme Wattebled : Musée des Beaux-Arts

Classes de Mme Bethune et Mme Hollant : ferme pédagogique

Trombinoscope du personnel de l'école

Les parents demandent s'il est possible d'avoir un trombinoscope de toutes les personnes qui s'occupent des enfants dans l'école, avec une photo, le nom de la personne et sa fonction.

Les enseignants sont d'accord, il faudra obtenir l'accord de chaque personne pour la diffusion des photos.

Mme Dubreucq propose qu'un parent vienne passer une journée à l'école pour prendre les photos et réaliser le trombinoscope.

Organisation et surveillance des récréations

Mme Dubreucq propose les textes de référence.

Il y a 2 récréations par demi-journée :

- Matin :

o 9h40 – 10h10 pour les classes de Tout-Petits et Petits

o 10h10 – 10h40 pour les classes de Moyens et Grands

- Après-midi :

o 14h30 – 15h00 pour les classes de Moyens et Grands

o 15h30 – 16h00 pour les classes de Tout-Petits et Petits

2 enseignants sont de service à chaque récréation.

Mme Dubreucq précise qu'elle n'a pas eu de déclaration d'accident depuis septembre.

Lors des récréations de la cantine, il y a eu 3 déclarations d'accident pour de légers coups.

Mme Dubreucq précise qu'il est interdit de courir sous le préau.

Flux d'enfants à la cantine

La cantine regroupe des élèves de plusieurs écoles (les 2 écoles du groupe Schuman et le collège Saint Joseph). Les parents se demandent comment sont organisés les flux d'enfants.

Mme Dubreucq précise que les élèves du groupe Schuman ne croisent pas les collégiens, puisque le dernier service de l'élémentaire se termine à 12h25 et les collégiens arrivent à 12h30. De plus, il y a 2 entrées différentes, séparées par les claustras, qui évitent le croisement des enfants avec les collégiens.

Pour les maternelles, 127 enfants fréquentent la cantine.

Il y a 2 services :

- 1^{er} service pour les classes de Mme Dubreucq, Mme Béthune, Mme Hollant, Melle Marthe (70 à 80 enfants)
- 2^e service pour les classes de Mme Wattebled, Mme Leroy et M. Gotainer (60 enfants)

Les enfants sont volontairement plus nombreux au 1^{er} service car c'est celui où Mme Dubreucq est présente.

M. Delaplace explique que le nouveau collège Jean Moulin dispose de sa propre cantine.

Les collégiens de Jean Moulin ne mangent donc plus à la cantine du groupe Schuman.

Les charges fixent restant les mêmes quand il y a moins d'enfants, la mairie a souhaité remplacer les collégiens de Jean Moulin par les collégiens de Saint Joseph pour combler le manque à gagner et éviter une augmentation du coût des repas pour les familles.

Cette année, il n'y a plus que 2 régimes alimentaires : normal et végétarien.

Le régime végétarien concerne 27 à 30 % des élèves.

Toilettes du bâtiment Marie Curie

M. Delaplace indique que les toilettes de l'étage de Curie-Ferry ont été rénovées en 2011.

En 2012, ce sont les toilettes des Peupliers qui seront changées.

Les toilettes de Marie Curie pourront donc être changées en 2012.

M. Delaplace précise que le remplacement des toilettes coûte 35 000 €.

Point sur les contrats aidés

Mme Dubreucq indique que l'école dispose de 4 ½ contrats grands-pas.

- Tous les après-midi, de 13h30 à 17h15, une personne s'occupe de la bibliothèque
- 3 aides ATSEM :
 - o 1 pour les classes de grands qui n'ont qu'une ATSEM pour 2 classes
 - o 1 pour le remplacement d'une ATSEM en arrêt maladie
 - o 1 pour les sorties des différentes classes (salle de sport, bibliothèque, piscine...)

Mme Dubreucq n'a plus d'adjoint administratif de direction, mais un contrat en mairie est mis à disposition.

M. Delaplace fait remarquer que la commune pallie le manquement de l'état.

Prêts de livre de la bibliothèque de l'école

Ce point a été abordé avec le projet d'école.

Actions de l'ADPE

Les parents présentent les différents projets de l'ADPE :

- Le diaporama de l'Assemblée Générale est disponible sur le site Internet www.adpegroupe-schumann.com ← <http://www.adpegroupe-schuman.fr/>
- Un trombinoscope des représentants de parents d'élèves va être mis en place
- Le goûter de Saint Nicolas aura lieu le 6 décembre 2011
- L'Impro Café à la salle Wauquier aura lieu le 14 janvier 2012
- Un rallye dans les rues de Saint André sera organisé au printemps
- Les enseignants peuvent continuer à mettre des articles en ligne sur le site Internet

Prochain Conseil d'Ecole
Le 4 février 2012 de 10h à 12h

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE
Voté par le Conseil d'Ecole du 19 octobre 2011

1) Laïcité et liberté de conscience

La laïcité, principe constitutionnel de la République, est un des fondements du service public de l'Education.

Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

L'enseignant et les membres de la communauté éducative s'interdisent tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants.

De même, les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

2) Charte Internet = la communauté éducative s'engage à respecter la charte Internet.

3) Ouverture de l'école

Conformément à la réglementation en vigueur, les horaires de l'école sont :

-Pour les entrées :

*Le matin à 8h20, tous les enfants doivent être arrivés à 8h30.

*L'après-midi à 13h20, tous les enfants doivent être arrivés à 13h30.

-Pour les sorties :

*Le matin à 11h30

*L'après-midi à 16h30

Les élèves de l'école maternelle ne seront confiés à leurs parents, frères, sœurs, voisins, ... qu'après remise aux enseignants d'une autorisation datée et signée des parents dès la rentrée des classes.

A 11h30, les enfants seront systématiquement déposés à la cantine, le repas est à la charge des familles.

A 16h30, pour tout enfant inscrit à CAP, celui-ci sera confié à la garderie payante.

De 11h20 à 13h20, les enfants fréquentant le restaurant scolaire sont placés sous la responsabilité de la Municipalité.

**La circulation et le parking des voitures
dans l'enceinte du groupe scolaire sont interdits**



Coupon à détacher, à remplir et à retourner à l'enseignant de votre enfant.

Je soussigné(e), parent de l'enfant.....
dans la classe de Mme, M.reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école
maternelle et m'engage à le respecter.

Saint André le,

Signature :

Lu et approuvé

DESBORDES-VALMORE

De : "DESBORDES-VALMORE" <ce.0592157z@ac-lille.fr>
À : "Inspection de Lille 1 Lambersart" <ce.0592783e@ac-lille.fr>
Envoyé : jeudi 3 novembre 2011 11:16
Objet : Horaire de sorties élèves

Ecoles maternelle Desbordes Valmores

98 rue du Général Leclerc

59350 Saint-André

V.Dubreucq, Directrice

Saint-André 03.11.11

A Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Objet : Horaires de sortie des élèves.

Madame l'Inspectrice,

Lors du Conseil d'Ecole du 19.10.2011, les parents d'élèves se sont plaints de leur incapacité à récupérer leurs enfants en maternelle et en élémentaire à 11h30 et 16h30, les élèves étant libérés à la même heure en des lieux différents.

En effet, les grilles de l'école maternelle sont ouvertes à 11h30 et 16h30.

A-t-on le droit d'ouvrir les grilles de l'école à 11h20 et 16h20, afin de permettre aux parents d'être à 11h30 et 16h30 à la sortie de l'école élémentaire ?

En vous remerciant par avance de l'attention que vous m'accorderez, je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice, en l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

V.Dubreucq.

09/11/2011

DESBORDES-VALMORE

De : "Inspection de Lille 1 Lambersart" <ce.0592783e@ac-lille.fr>
À : "DESBORDES-VALMORE" <ce.0592157z@ac-lille.fr>
Envoyé : vendredi 4 novembre 2011 15:17
Objet : Re: Horaire de sortie des élèves
Bonjour Véronique,

Je te transmets la réponse de Mme FRANCOIS à ce sujet.

IL faut simplement changer les horaires de l'école après avis du maire et validation de l'IEN. Ce qui aura aussi une incidence sur les horaires de l'aide personnalisée à décaler.

Il faut engager la réflexion avec l'élémentaire, est-ce l'école maternelle qui doit commencer plus tôt ou l'élémentaire ?

Par contre, il n'est pas possible d'ouvrir les portes 10mn avant l'heure de sortie affichée.

JF